

# LE SOLAIRE POUR TOUS

## MODÈLE RCP

(REGROUPEMENT DE CONSOMMATION PROPRE)

POUR TOUS LES ACTEURS DE CETTE ÉVOLUTION,

### POINT DE SITUATION

Votre propriétaire a décidé de participer activement à la transition énergétique en choisissant une **installation de panneaux solaires** posée sur le toit de votre bâtiment. Il a choisi d'en faire bénéficier tous les habitants de l'immeuble. L'installation photovoltaïque vous permettra de consommer directement l'électricité produite sur votre toit durant la journée. Lorsque votre installation ne produit pas d'énergie, le soir ou lorsque le ciel sera très couvert, le **réseau public** prendra le relais pour vous fournir de l'électricité. **Vous serez ainsi, en permanence alimentés selon vos besoins, comme d'habitude.**



### QU'EST-CE QUE LE RCP ?

C'est un regroupement légalement constitué, qui rassemble des locataires ou des propriétaires en PPE, afin de profiter de l'énergie solaire.

### POURQUOI ADHÉRER AU RCP ?

L'adhésion au RCP permet à chaque habitant de participer à la transition énergétique en bénéficiant de **tarifs plus avantageux** et de consommer directement une partie de l'électricité renouvelable produite par l'installation solaire posée en toiture.

### QUEL IMPACT FINANCIER ?

En tant que locataire, la loi fédérale (Ordonnance fédérale sur l'Énergie, art.16, al.3) vous garantit que le tarif moyen du kilowattheure est **moins cher** dans le cadre du regroupement qu'en cas de non-participation. Vous n'avez **pas de coût supplémentaire** à payer, ni lors du passage à ce nouveau mode d'approvisionnement, ni après sa mise en place. Le propriétaire prend à sa charge les différents coûts tels que le capital investi dans l'installation solaire et les frais d'exploitation, le coût de la mesure et les frais administratifs.



### EST-CE QUE LES COMPTEURS SERONT DIFFÉRENTS ?

Les compteurs actuels dits « à index » seront remplacés par des compteurs dits « à courbe de charge » afin de mesurer la consommation pour chaque ¼ heure. Ce comptage permettra une comptabilisation effective des consommations entre l'énergie fournie par les panneaux solaires et l'énergie provenant du réseau. Les coûts de changement du compteur sont pris en charge par le propriétaire.

### COMMENT ADHÉRER AU RCP?

Vous devez simplement signer et renvoyer à la régie le document Accord du/de la locataire pour la consommation propre d'électricité solaire.

### POUR TOUTES QUESTIONS GÉNÉRALES:

Si vous êtes locataire, vous pouvez contacter votre régie.

Si vous êtes propriétaire en PPE, vous pouvez contacter Local Energy au **+41 58 262 00 53**

Email: [energy@local-energy.ch](mailto:energy@local-energy.ch)

Site: <https://www.local-energy.ch/>

### POUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA FACTURATION, DÉCOMPTE ET PAIEMENT :

Le prestataire de facturation Climkit reste votre interlocuteur privilégié.

Téléphone : **+41 21 588 15 19**

Email: [info@climkit.io](mailto:info@climkit.io)

Site: <https://www.climkit.io/>

# LE MODÈLE RCP EN BREF

## APPARTEMENT DU LOCATAIRE

